

Epreuve : 1.01

Matière : 0.319

Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Mme de Thianges avait commandé pour un de ses neveux une maquette intitulée « La chambre du sublime » dans laquelle figuraient tous les grands auteurs du siècle. Baileau y était représenté une fourche à la main, barrant l'accès aux méchants écrivains. Sorte de Mimas du champ littéraire, Baileau apparaissait donc déjà à ses contemporains comme un juge de la qualité des œuvres, et l'histoire littéraire nous a transmis cette image d'Ésineal. Néanmoins, ce rapprochement entre la figure du critique littéraire et celle du juge invite à s'interroger sur les similitudes et les écarts existant entre jugements esthétiques et jugements moraux. Pascal Debailly dans un article portant sur « Le droit à la satire chez les poètes » et paru en 2019 remarque qu'une des spécificités de l'œuvre de Baileau est précisément d'exploiter la proximité de ces deux types de jugements : « Il [Baileau] joue avec talent de l'ambiguïté entre le jugement moral et le jugement de goût entre l'exigence éthique qui tend à l'universel et l'évaluation esthétique qui, elle, apparaît beaucoup plus problématique. Baileau voudrait donner à ses jugements de goût la même autorité et la même universalité que des jugements moraux ».

Pascal Debailly met tout d'abord

en exergue le travail manifeste de Baileau pour réduire l'écart entre ces deux types de jugements, au fond assez différents. Quand Pascal Debailly parle de « jugement » au singulier, il renvoie à une activité critique, il s'agit de séparer (voir le grec *μερίζω*), classer selon une échelle de valeurs, qu'elles soient morales ou esthétiques. La finalité est de distinguer si un acte est bon ou mauvais, une œuvre belle ou non. Mais si le jugement esthétique et moral se fondent tous deux sur un processus évaluatif, les critères utilisés diffèrent grandement et la force du jugement n'est pas la même, ce que Pascal Debailly précise en développant dans la suite de la première phrase les deux pôles identifiés. Le jugement moral porte sur des faits, des actes, et de ce fait il peut être considéré comme objectif et être partagé par tous. Le sens moral et la capacité de distinguer bien et mal seraient communs à tous les hommes. En revanche, l'appréciation de la qualité d'une œuvre artistique est plus « problématique ». En effet ce jugement naît d'une fréquentation personnelle de l'œuvre et repose sur des impressions (« esthétique » est issu de *αἰσθητικός*, « percevoir, sentir »). De ce fait, de prime abord le jugement esthétique apparaît comme subjectif et n'aurait pas la portée universelle d'un jugement moral. Or le travail de Baileau dans ses textes est justement de tenter d'abolir cette distinction pour conférer à ses jugements esthétiques personnels la force de jugement moraux. Ici « jugements » au pluriel renvoie aux

résultats du jugement, c'est-à-dire à des énoncés prenant la forme de vérités générales. La lecture des Satires et de l'Art poétique permet de constater qu'en effet les jugements esthétiques de Baileau prennent la même forme préemptoire que sa critique des mœurs. Il convient cependant de s'interroger sur les enjeux de ce rapprochement entre jugements moraux et jugements de goût. Pascal Debailly l'interprète comme une intention claire de Baileau [verbe « voudrait »] d'autoriser ainsi ses jugements critiques et de leur donner une légitimité accrue, ce qui viendrait compenser par exemple le fait que ces jugements esthétiques soient rarement justifiés. Il convient toutefois de ne pas négliger la dimension ludique d'un tel rapprochement.

Le travail de Baileau pour conférer à ses jugements esthétiques la force de jugements moraux n'est-il qu'une stratégie visant à justifier son entreprise de critique littéraire ?

Après avoir constaté que le travail de braconnage entre les domaines esthétique et éthique permet à Baileau de donner pleine autorité à son jugement littéraire, il s'agit de remarquer que cette position seule contribue à la verve et à l'expressivité des Satires et de l'Art poétique : ce jeu ludique donne un souffle épique à la critique littéraire. Enfin, on montrera que l'œuvre de Baileau peut être interprétée comme une mise en question du jugement de goût. Baileau n'ignore pas le caractère problématique du jugement esthétique mais se propose de l'élucider au fil de son entreprise de critique littéraire.

*

Pascal Debailly, auteur de la Muse indignée a beaucoup travaillé sur l'histoire de la satire et son lien avec le genre épidictique. La satire blâme les comportements répréhensibles et énonce sous une forme littéraire des jugements moraux. Or il a noté la grande nouveauté de l'œuvre de Baileau pour qui la satire devient essentiellement littéraire. L'œuvre baléviennne conserve toutefois un lien fort avec des préoccupations morales, au point de faire de la proximité entre jugements esthétiques et moraux le socle de son entreprise critique.

En effet, une des spécificités de l'œuvre de Baileau est d'instaurer une continuité, parfois même surcroissance, entre réflexions d'ordre moral et d'ordre littéraire. Cela ne concerne pas toutes les pièces, la Satire II adressée à Molière sur l'art de surmonter ne présente pas d'exemple moral, mais si l'on considère l'œuvre dans sa globalité, les recensements sont évidents. Parfois, une pièce qui était présentée comme support d'une réflexion d'ordre littéraire devient un blâme moral. Par exemple la satire XII portant sur l'équivoque, « étonne hermayracite » de la longue française consacre en réalité l'essentiel de ses développements à la question de l'idolâtrie. On peut y lire un condensé de l'histoire religieuse du monde chrétien depuis l'épisode du veau d'or et la lutte contre le paganisme jusqu'à la naissance de hérésies et du protestantisme. La réflexion littéraire est devenue critique acerbe des fausses croyances et de l'impiété. De même le dernier chant de l'Art Poétique se finit par « un trait de satire »

Epreuve : 101

Matière : 0319

Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

et fait le portrait d'un sot qui trouve plus sot que lui pour approuver son mauvais poème.

De façon réciproque, le jugement littéraire fait irruption dans la satire IV à la suite de la critique de mœurs. Pour démontrer que tout poète croit seul avoir la raison en partage, Baileau dôt sa galerie de portraits après avoir traité l'avare, le médecin et le jeune gas celle de Chapelain, seul personnage nommé. Car « Chapelain veut rimer et c'est là sa folie », il se voit égal de Virgile malgré ses vers montés comme sur des échasses. Baileau développe dans toute la satire l'isotopie de la folie et pose ici comme une équivalence la folie et la volonté de rimer. Le mauvais auteur apparaît donc comme un accusé convoqué d'autres au tribunal de la Satire ; le domaine esthétique se voit donc ainsi annexé par le domaine éthique dans l'œuvre de Baileau. C'est ainsi, en mêlant dans les textes les deux univers esthétique et éthique que Baileau tente de faire accepter au lecteur leur parfaite équivalence et à reconnaître l'autorité de son jugement.

Cette juxtaposition dans les textes des domaines esthétique et éthique s'accompagne d'un travail de Baileau pour masquer

ou du moins diminuer l'écart existant entre ces deux types de jugements. C'est pourquoi il ne cesse de mettre en avant leurs points communs qui sont l'évidence et l'exigence.

En effet, le jugement moral comme le jugement esthétique semblent spontanés, immédiats quand bien même ils reposent sur deux échelles de valeurs différentes ; un acte apparaît immédiatement comme laid ou honteux. Par exemple le portrait du couple avare qui est déployé sur plus de cent vers au cœur de la satire X suscite la répulsion, à la lecture des personnages fait écho leur laid moral. De même, Baileau présente comme immédiate la répulsion suscitée par l'œuvre défectueuse. Au chant III de l'Art Poétique, Baileau critique la veine du merveilleux chrétien dans l'épique, représentée au x^e siècle par l'Alain de Tondery. La volonté de ces auteurs de renoncer aux données et au merveilleux antiques les expose au danger du ridicule. Le seul nom de « Childebrand » peut en effet par ses sonorités, somme toute peu poétiques, ruiner l'harmonie de tout le poème. Le jugement est immédiat sans appel et c'est sur cette spontanéité de jugements que s'appuie Baileau pour minimiser aux yeux du lecteur les différences fondamentales qui les opposent. De plus, Baileau s'efforce de donner à ses jugements littéraires la même exigence que l'on peut attendre d'un jugement moral. Baileau en matière de poésie prône même la plus grande insouciance : il faut fuir tout orgueilleux barbarisme.

en rompreux solécisme et révéler la langue sacrée. Pour cela, il conseille à deux reprises aux auteurs de se trouver un censeur honnête (Art poétique Chants I et IV) . Or ce terme de censeur est extrêmement intéressant car il renvoie à l'origine à une magistrature de la République Romaine. Élu parmi les magistrats en fin de carrière, le censeur avait la charge d'établir la liste des citoyens en excluant ceux qui seraient rendus coupables de mauvaises mœurs. Baileau ici applique donc en se réappropriant ce terme l'exigence attendue de la police de mœurs aux œuvres littéraires elles-mêmes. Dès lors, puisqu'ils semblent avoir été émis avec la même exigence, la même attention scrupuleuse, les jugements esthétiques peuvent à priori prétendre à la même légitimité que les jugements moraux reconnus par toute une société. C'est donc par un habile travail tendant à minimiser l'écart entre les deux types de jugements que Baileau revendique la force de ses propres jugements critiques.

On peut dès lors se demander quels sont les effets produits par cette assimilation des deux types de jugements. On peut en effet penser que Baileau souhaite transférer certaines des propriétés des jugements moraux aux jugements esthétiques. Le lecteur doit reconnaître la parole critique de Baileau comme parfaitement fondée et adapter son jugement esthétique. Le jugement de goût bien que subjectif deviendrait grâce au dispositif littéraire ainsi mis en place universalisable. Pour ce faire, Baileau s'efforce de donner à ses jugements de goût une certaine autorité : c'est à dire justifier son existence,

lui confère la capacité de s'imposer à autrui.
L'autorité avant de désigner le pouvoir d'infléchir
la conduite ou le jugement d'autrui renvoie d'abord
à un fondement, une assise. C'est en effet à un
travail d'autorisation de son propre discours auquel
Baileau se livre, notamment dans le très riche
paratexte qui accompagne ses œuvres poétiques.
Baileau revendique ainsi son droit de parler de
littérature dans ses textes, en citant les auteurs des
textes originaux. La lettre du libraire au lecteur
est en ce sens fort instructive ; Baileau y délègue
sa voix (artificiellement ?) et tous ses propres
sont retranscrits au discours indirect, ce qui
met à distance la parole de Baileau et lui donne une
plus grande autorité. « L'auteur tient à rappeler ici
que le Parnasse est un pays de liberté », ou
encore qu'il convoque ses adversaires « au
tribunal de Muse ». Cette revendication
du droit de parler de poésie librement est
augmentée et amplifiée par la voix du professionnel
du livre car c'est à travers le libraire
toute la structure de diffusion de textes littéraires
qui approuve le franc parler de Baileau. C'est cette
même autorité absolue et incontestée que
Baileau aimerait donner à ses jugements de
goût.

Ce sont l'autorité et le fondement qui
permettent l'universalité des jugements à savoir
leur capacité d'être reconnus par tous,
sans qu'il y ait de discussion.

L'universalité de jugement esthétique, plus difficile
à fonder, est notamment construite par Baileau
dans sa syntaxe. En effet, l'emploi constant
de la modalité injonctive dans l'Art Poétique
au moyen du subjonctif à valeur d'ordre et de l'imperatif
« vingt fois sur le métier remettez votre œuvre »
ou du présent de vérité générale dans les

Epreuve : 701

Matière : 0314

Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

maximales. Il qui parcourent les satires
 "on range dans le fange avec l'Abbé de Pure." »
 donne aux jugements de Baileau, en tant qu'écrivain
 langagiers, une universalité qu'il n'a pas
 forcément en droit. C'est donc bien l'autorité
 et l'universalité des jugements moraux que Baileau
 tente d'accorder à ses jugements esthétiques. Ainsi,
 sa position de critique littéraire se voit
 confirmée car en accordant de l'autorité
 à ses jugements, Baileau s'accorde lui-même une
 autorité absolue en tant que critique ; sa
 stratégie a été payante, c'est comme critique
 littéraire et chambre du clacissisme que l'histoire
 littéraire le présente souvent.

*

*

Baileau toutefois reste bien
 conscient de la nécessité de maintenir une
 distinction entre sphère esthétique et sphère éthique.
 Ainsi, au spectre des malheurs de Tridon, même
 s'il condamne son action, il pleure ses malheurs avec
 elle, l'œuvre a su l'émouvoir et est donc un
 succès. Ce jeu sur l'écart entre jugement
 moral et jugement de goût est donc à comprendre
 également comme une des modalités spécifiques
 de l'écriture satirique de Baileau.

Boileau a opéré un décalage en faisant du monde des lettres sa source d'inspiration et l'écriture satirique s'adapte donc à cette inflexion. Le rapprochement des sphères morale et esthétique permet en fait à Boileau de donner à son discours littéraire une expressivité et une verve qu'il n'aurait pas eu sinon. Cela permet une amplification de la force satirique du discours boilévien et ne sert pas uniquement les jugements critiques énoncés.

Il convient d'abord de constater toute les possibilités ludiques qui offrent à Boileau le transfert d'autorité du jugement éthique à l'esthétique. En effet, il apparaît à première vue que la critique littéraire de Boileau se présente plus comme un tribunal des auteurs qu'un tribunal des œuvres. C'est pourquoi on peut penser qu'en certaines occasions, Boileau se complaît à la critique ad hominem plutôt qu'il ne développe une pensée esthétique. On sait que Boileau a participé activement aux querelles littéraires qui ont animé la seconde moitié du XVII^e siècle (querelle de l'École de Fontenelle, de anciens et de Modernes) et qu'il avait des contentieux avec certaines des cibles favorites apparaissant de façon répétée dans son œuvre. Par exemple Chapelain s'était opposé à sa nomination à l'Académie des Belles Lettres. Ainsi, conférer à des jugements esthétiques sur ces auteurs un caractère universel transposé des jugements moraux servent à amplifier l'effet comique de l'invective.

La critique littéraire dans l'œuvre de Baileau, fait alors irruption au moment où l'on ne l'attend pas et fait perdre toute crédibilité à l'auteur attaqué. Par exemple dans la Satire VI portant sur le embarras de Paris Baileau compare la cacophonie des animaux nuisibles qui lui furent « plus importuns dans la nuit obscure / que jamais en plein jour ne fut l'Abbé de Pure » aux sermons de cet Abbé auteur. Baileau effectue ainsi ce que stylistiquement on appelle un coeur de force présuppositionnel : l'énoncé qui affirme que les animaux étaient plus nuisibles que l'Abbé repose sur le présupposé, que le lecteur finit par accepter implicitement, que l'ecclésiastique est un auteur fastidieux. Le jugement esthétique sur la piètre qualité des sermons tire toute sa force de son caractère incontestable que Baileau a construit au préalable en rapprochant jugements esthétiques et jugements de goût. Ainsi en donnant pleine autorité à son jugement littéraire Baileau s'autorise à faire des plaisanteries et montre ainsi le caractère ludique de son entreprise.

Cette autorité de la parole critique chez Baileau, qui a parfois été qualifiée de dogmatisme lui permet de déployer dans ses œuvres une représentation fermement polarisée du champs littéraire de son temps et d'y affirmer sa propre place. En même temps que l'autorité et l'universalité de jugements moraux, Baileau transfère également aux jugements esthétiques leur caractère absolu. Alors que l'on pourrait penser que contrairement à la distinction entre bien et mal, la distinction entre beau et quelconque est plus poreuse

ou discutable, dans ses salines comme au quatrième chant de l'Art Poétique. Baileau propose un tableau très net du monde de l'art avec d'un côté les bons poètes capables d'émouvoir leur public, et de l'autre les « froids auteurs » qui sont de « méchants écrivains ». La fable du mauvais médecin devenu bon architecte est ainsi une invitation aux froids rimeurs à abandonner la plume. On peut donc revenir sur l'emploi des noms propres chez Baileau qui ne sont pas toujours l'occasion d'attaque ad hominem mais sont proposés comme exemples pour illustrer la vision qui a Baileau du champ littéraire. Si « s'avoir de Pelletiers, il y a de Corneilles » et qu'il faut se distinguer de « Pelletiers Romains » et autres « Catins d'Italie », l'autonomase permet de créer deux catégories d'auteurs, les bons et les mauvais, et de présenter ce panorama du champ littéraire comme une réalité.

Baileau enfin programme sa propre inscription dans le champ littéraire en tant que critique, plus habile à critiquer les autres et à distinguer l'or des scories que savoir à bien faire comme il le note à la fin de l'Art Poétique. Baileau en travaillant sur l'autorité de sa parole critique ne fait pas que justifier ses jugements, il se donne lui-même une place dans le champ littéraire de son temps.

Enfin, on peut considérer que l'autorité établie par Baileau pour ses jugements esthétiques lui permet de donner à son entreprise de critique littéraire un véritable souffle épique qui justifie sa prise de parole. On peut se demander par exemple pourquoi Baileau cite volontiers des auteurs dans ses

Epreuve : 101

Matière : 0314

Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

satires mais ne s'en prend pas de façon nominale à d'autres personnages. On peut penser, suivant les travaux de J. Rancière que cela peut s'expliquer par le contexte de production de l'œuvre de Boileau, caractérisé par un lien étroit avec le pouvoir. Financé par le Roi, Boileau ne peut se permettre d'attaquer directement le maître du royaume et ainsi sa satire morale (IV, VII, IX, X, XI) est anonyme. En revanche, le monde littéraire de son temps reste le seul espace de liberté qui il peut revendiquer et investir. C'est pourquoi adapter la forme et l'absoluité des jugements moraux en les appliquant à la critique des auteurs permet de redonner à la satire un souffle épique qui lui faisait défaut.

Ainsi la fin de la satire IX au Boileau finit de s'essayer à de nouveaux genres poétiques pour quitter la satire se transforme en une épopée burlesque dont Boileau est le héros. Il devient sujet de tous les verbes d'actions, c'est lui qui traverse le Jourdain pour cueillir les palmes d'Idumée de l'épopée se demande : « Trais-je en exil élogique / pour quelqu'un en l'air faire le comique ? » et refuse finalement de « mourir par méphore ». À cette aventure poétique fait écho le second chant de l'Art poétique qui

passant en revue les genres mineurs en énumère les défauts. Le jugement esthétique est ainsi porté par un nouveau souffle qui mait du caractère universel et prescripteur du jugement de goût. En rapprochant ainsi jugements moral et esthétique, Baileau ne fait pas que donner autorité à ses jugements esthétiques, il justifie jusqu'à sa prise de parole même et amplifie sa voix.

Dès lors son entreprise de critique littéraire se voit dynamisée par un souffle épique qui dessine en fait en creux ce que l'œuvre littéraire devrait être.

* * *

Si Baileau joue de l'ambiguïté entre jugement moral et jugement de goût, ce n'est pas pour autant un jeu gratuit, et Baileau n'entend pas abolir absolument toute distinction entre jugement moral et esthétique. Bien au contraire, ce rapprochement fait du corpus baileuien une caisse de résonance de sa réflexion esthétique. En effet, Baileau interroge au fil des textes l'origine des jugements de goût et pose la question de leur possible universalisation. Son œuvre peut être lue comme une réflexion pratique sur les qualités dont doit faire preuve l'œuvre littéraire.

Baileau, que ce soit dans la Satire ou dans l'Art Poétique pose de manière constante la question de la réception d'une œuvre littéraire. C'est pourquoi on peut affirmer que bien qu'il essaie de dissimuler les différences fondamentales existant entre le jugement moral et esthétique pour rendre possible son assomption d'autorité, il ne néglige pas pour autant tout ce qu'il y a de problématique dans l'évaluation esthétique.

Baileau dans ses œuvres accorde d'abord la plus grande importance à la figure du récepteur; il met en scène le caractère spontané et immédiat du jugement esthétique. Ainsi, il se met en scène au chant I de l'Art poétique en guise de lecture d'une épopée de Scudéry, mais il se perd dans la description très longue d'un roman. Scudéry est pamphilaire: «Mais où sont les fastes où sont les astrolabes?» et Baileau a beau tourner vingt pages, il est encore piégé dans les jardins. Baileau fait donc porter à son lectorat un exemple de réception d'un texte littéraire fautif car tombant dans l'excès. En mettant en scène son expérience personnelle de lecture c'est au fond son jugement esthétique qu'il tente de transmettre et d'universaliser.

C'est donc finalement l'appréciation du public qui assure à elle seule la qualité d'une œuvre littéraire. Ainsi Baileau conçoit dans l'introduction aux œuvres de 1701 l'image d'un morceau de bois immergé dans l'eau qui représenterait une œuvre d'art de qualité méprisée par de longues médisances. Une fois les critiques partis le morceau de bois finit par émerger, la belle œuvre d'art est assurée d'une belle postérité. C'est le théâtre de Corneille décrié par la critique, Chapelain en

particuliers mais salué du public qui illustre
ce succès littéraire.

Il faut rapprocher cette conception du jugement
esthétique chez Bailean des réflexions du Pseudo-
Longin dans Son traité du Sublime que Bailean
a traduit du grec et présenté à la suite de
l'Art poétique lors de sa parution en 1774.

En substance, cette théorie esthétique fait reposer
le succès d'une œuvre sur un « je ne sais quoi » qui
lui confère toute sa force. De ce fait, une œuvre
d'art plaît, ou ne plaît pas et le jugement
naît de façon immédiate de la fréquentation
de l'œuvre. De plus, cette qualité de l'œuvre
devrait pouvoir être universellement reconnue.
On voit dès lors que Bailean n'a eu de cesse
dans ses textes de rechercher des critères qui
assureraient le succès d'une œuvre littéraire,
qu'il a dessiné cet idéal en vœux.

De ce fait, on peut considérer que le
caractère peremptoire ou autoritaire des jugements
de Bailean en matière d'esthétique est recherché
pas tant pour stigmatiser les mauvais auteurs
ou affirmer la vision poétique de Bailean que
pour écarter les plus grands écueils et
dessiner en vœux un idéal de réussite poétique.

Dans un article fondateur, Bernard Benyat
avait souligné l'importance de la notion
de « distance critique » dans le travail de
cet auteur. On pourrait rapprocher le
certain « dogmatisme » ou l'absoluité du jugement
de Bailean identifiés par Benyat de la
tentative de rapprochement de jugements esthétiques
et moraux qui nous intéresse. Ce « dogmatisme »
serait en partie conséquence du phénomène
identifié par P. Debailly. Pour B. Benyat, 16/40.

Epreuve : 101 Matière : 0315 Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

La « distance critique » prise par Baileau correspond à un temps d'élaboration du jugement esthétique faisant suite à la rencontre de l'œuvre. Il faudrait un temps entre la naissance d'un jugement esthétique, né du contact avec l'œuvre et sa formulation. Ce temps d'écart est précisément un temps de jeu et de travail littéraire pendant lesquels Baileau a donné forme à son œuvre. Les satires et l'Art poétique sont donc le lieu de l'expression « après coup » du jugement esthétique de leur auteur. Cette distance critique permet l'identification de défauts, maigres, énoncés dans l'Art poétique, par exemple l'asservissement d'un auteur à la rime, (premier auteur maudit qui « à la rime o' veult enchaîner la raison »), et traités dans les satires (dans la Satire II, de mauvais auteurs ayant recours à des rimes toutes faites, rendus en majuscule mettraient dans leurs vers « tout Malherbe déceue »). Enfin, un idéal esthétique se dessine en creux, en l'œuvre même celui d'une rime en accord avec la raison. Le « tribunal des muses » ou cette critique littéraire empreinte n'est que la première étape d'un dissensitif complexe problématisant la réception de l'œuvre littéraire.

Enfin Baileau donne à son lecteur le moyen de saisir le fonctionnement de son œuvre complexe en déployant de façon claire les mécanismes de rapprochement entre jugements moraux et jugements esthétiques. Pour ce faire, il met volontiers en scène des exemples de mauvais public, qui précisément sont mauvais juges car leur discours ne parvient pas à atteindre l'autorité d'un jugement moral. Ainsi les gracieux de la Satire II refusent de juger et accueillent tout auteur, et Chaulain n'a rien de d'autre défaut si ce n'est qu'on ne saurait le lire. Leur jugement n'a pas d'assise solide.

C'est dans la Satire III que le mécanisme d'autorité du jugement est dévoilé de la façon la plus manifeste par la galypponie. Invité à un repas ridicule, Baileau assiste à une glorieuse conversation où des rivaux lui ayant dit « tout Cyrus » défendent ceux qu'il considère comme mauvais auteurs. Or l'un d'eux, le « hâbleur », fait référence au satiriste qui a dit « La raison dit Virgile et la rime Guimault » en écho manifeste à la seconde satire. Et le hâbleur de défendre Guimault chez qui toute parole d'auteur comme de menace, est dite avec tendresse. Par cette autocritique, Baileau met en abîme le jugement littéraire. Or le hâbleur est une figure du mauvais juge : il critique l'auteur qui s'en est pris à un auteur qu'il aimait et non à la satire de

Baileau en elle-même. De plus, quelques vers plus loin, il en viendra aux mains avec un des paysans et le repas se terminera par une rafale d'assiettes. Par son attitude même le hâbleur invalide son jugement. Par le dissimulé énonciatif (laisser entendre la voix du hâbleur au discours direct) parkeer d'ironie, le jugement esthétique du hâbleur se voit discrédité par son indignité morale. Au contraire, le jugement de Baileau se voit à posteriori revalorisé car il a su garder une position de surplomb. La qualité de l'honnête homme devient le fondement de l'autorité de son jugement esthétique dans cette mise en abyme comique d'un tribunal littéraire. Lors du repas ridicule, les pôles positifs de deux échelles de valeur, le beau et le bon, fusionnent, permettant au lecteur de comprendre le fonctionnement du jugement esthétique dans l'œuvre de Baileau.

Ainsi, il s'agissait de savoir si la mise en place d'un brouillage des distinctions entre jugements esthétiques et éthiques chez Baileau n'avait qu'une finalité argumentative, à savoir imposer la véracité des jugements du Sieur Desgrèaux. Si ce travail de rapprochement, rendu possible en exploitant les points communs de ces deux types de jugements (caractère d'évidence du jugement et exigence) permet de conférer de l'autorité aux jugements de Baileau, il ne faut pas sans estimer le caractère ludique d'une telle entreprise. Baileau ne justifie pas seulement ses jugements

mais aussi sa prise de parole et ce rapprochement donne un nouveau souffle à sa verve. Ce n'est pas pour autant que Baileau nie la spécificité du jugement de goût dont l'élucidation devient un des fils directeurs de l'œuvre. Le succès d'une œuvre littéraire y est pensé à distance par rapport à la réaction qu'elle produira sur un public aisé.

Le lecteur est invité à comprendre l'origine et le fonctionnement du jugement esthétique baileuien. C'est finalement parce qu'il est spontané car issu de la rencontre directe de l'œuvre et qu'il est communicable à travers un dispositif littéraire (l'œuvre de Baileau) que le jugement esthétique, quoique subjectif, reste universalisable. Le rapprochement entre jugements moraux et esthétiques, explicité artificiellement d'abord est finalement justifié dans l'œuvre elle-même. Baileau propose donc une très riche problématisation en acte du jugement de goût qui n'est pas sans rappeler celle que théoriserait Kant par la suite.